



2018-10-131-DAP

nomenclature: 3.6.3



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2018

OBJET : CONVENTION ENTRE LE SYDEC ET LA VILLE DE TARNOS POUR LE PASSAGE D'UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN SUR UNE PARCELLE COMMUNALE AFIN DE RACCORDER LE POSTE DE TRANSFORMATION P11 « ROND POINT »

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES,

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
M. LAPEBIE	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENT EXCUSÉ:

M. CLAVERIE

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27
28 au point n°2018-10-113-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 3
2 au point n°2018-10-113-DR/FIN

Nombre de votants : 30



**2018-10-131-DAP - CONVENTION ENTRE LE SYDEC ET LA VILLE DE TARNOS
POUR LE PASSAGE D'UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE
SOUTERRAIN SUR UNE PARCELLE COMMUNALE AFIN DE
RACCORDER LE POSTE DE TRANSFORMATION P11 « ROND
POINT »**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'aménagement de la rue Georges Lassalle, le SYDEC va procéder aux travaux d'enfouissement des réseaux.

Afin de raccorder le poste de transformation électrique P11 « Rond Point », le SYDEC sollicite l'autorisation de faire passer le nouveau réseau électrique souterrain sur la parcelle communale AK0008.

L'opération consiste en l'établissement, dans une bande de 3 mètres de large, de 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 10 mètres, ainsi que ses accessoires.

Le SYDEC transférera l'ensemble de ses droits au titre de la présente convention, une fois l'ouvrage réceptionné et mis en exploitation, à ENEDIS, concessionnaire et exploitant du réseau public de distribution d'énergie électrique.

Monsieur le Maire présente le projet de convention à intervenir avec le SYDEC pour réaliser cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention entre le SYDEC et la Ville de Tarnos,

DELIBERE

APPROUVE la convention avec le SYDEC pour le passage sur la parcelle communale AK0008 de 2 canalisations souterraines pour le raccordement du poste de transformation P11 « Rond Point » dans le cadre de l'enfouissement des réseaux de la rue Georges Lassalle. Cette convention est conclue à titre gratuit et pour la durée des ouvrages. Elle prend effet à compter de sa signature par les parties.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 4 octobre 2018

Le Maire

